

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » par des particuliers

Coordonnées du Prestataire :

- SARL *Camping la Bouysse*
- 1583, route de la plage de Caudon 24200 VITRAC
- Tél : 05 53 28 33 05
- Email : info@labouysse.com
- Site internet : www.labouysse.com
- RC B 402 255 673

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping , exploité par la SARL Camping la Bouysse ('le Prestataire'), aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.labouysse.com ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.labouysse.com ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet www.labouysse.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.labouysse.com , ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet www.labouysse.com ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.labouysse.com, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris les frais de traitement et de gestion. Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des **acomptes**. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Pour toute location d'hébergement, un acompte correspondant à **25 %** du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

Pour la location d'emplacement nu sur le terrain de camping un montant forfaitaire de 70€ est demandé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

4.2. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'hébergement pourra être occupé **à partir de 16 heures** le jour de l'arrivée et devra être libéré pour **9h30** le jour du départ.

L'emplacement pourra être occupé à partir de **14 heures** le jour de l'arrivée et devra être libéré pour **12 heure** le jour du départ.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la

location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 200 € est exigée du Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

6.1. INTERRUPTION

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé.

6.2. ANNULATION / ASSURANCE ANNULATION

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation :

- Optez pour l'assurance **Neat Camping** et assurez-vous un séjour sans tracas. Notre offre d'assurance annulation (facultative) garantit un remboursement de votre séjour en cas d'imprévu avant votre arrivée, et vous couvre également en cas d'interruption de séjour, véhicule de remplacement, frais de vétérinaires...
- sinistre@neat.eu

Si le locataire de l'hébergement ou de l'emplacement nu ne se manifeste pas dans les 24H qui suivent la date d'arrivée prévue, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer de la location ou de l'emplacement.

Sans souscription à l'assurance annulation :

- Il ne sera fait aucun remboursement par le Prestataire en cas d'annulation du séjour du fait du Client moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue (sauf cas prévus par l'article 6.3 des présentes conditions générales).
- Il sera effectué un remboursement partiel selon la date d'annulation selon le barème suivant :
 - 50 % des sommes versées si l'annulation intervient 30 jours avant la date d'arrivée prévue.
 - Il fera l'objet d'un remboursement total si l'hébergement a pu être reloué.

Le règlement du solde s'effectue pour les locations et emplacements, 30 jours avant votre arrivée, en intégralité. Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion resteront acquis au prestataire.

Avec souscription à l'assurance annulation :

Vous devrez vous reporter aux conditions fixées par l'assureur et les contacter : sinistre@neat.eu.

Le règlement du solde s'effectue pour les locations et emplacements, 30 jours avant votre arrivée, en intégralité. Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion resteront acquis au prestataire.

6.3. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.3.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 30 jours

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.3.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.2 ANNULATION, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues

Donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 12 mois non remboursable

Les éventuels frais de traitement et de gestion tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

6.3.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.2 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire remboursera les sommes payées d'avance.

6.3.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.3.2 ou à l'article 6.3.3, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant du remboursement.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.2. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

7.3. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés, sous la responsabilité de leurs maîtres. (1 seul par hébergement).Ils sont acceptés à condition d'avoir été déclarés, tenus en laisse et de ne pas nuire à la tranquillité des autres résidents.. Vous devrez respecter les règles élémentaires d'hygiène et prévoir son couchage (coussin , couverture...) Canapés et lits lui sont strictement interdits. Vous devrez fournir le carnet de vaccination à jour de votre animal.

7.4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

7.5. – VISITEURS

Les visiteurs, même invités par des campeurs, sont autorisés sous la responsabilité de leur hôte, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté du tarif visiteur en vigueur et ils n'ont pas accès aux piscines. Le tarif visiteur s'applique pour une durée maximum de 4 heures.

ARTICLE 8 : Piscine

Les caleçons de bain sont **interdits** dans la piscine

ARTICLE 9 : VOITURE ELECTRIQUE

Il est formellement interdit de brancher des véhicules électriques sur les installations électriques des mobil-homes, chalets, appartements ou emplacements. Cette interdiction est mise en place pour des raisons de sécurité, afin d'éviter tout risque d'incendie, de surcharge des circuits électriques ou de détérioration des infrastructures.

En cas de **non-respect de cette règle**, des sanctions pourront être appliquées, pouvant aller jusqu'à une **facturation forfaitaire** ou une **exclusion de l'hébergement**.

ARTICLE 10 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation suivant :

- BAYONNE MEDIATION
- Adresse : 32, rue du Hameau - 64200 Biarritz
- www.bayonne-mediation.com

